



**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

**DÉCISION N° 2026 - 10**

**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES  
DANS LE CADRE DU FESTIVAL INTITULÉ :  
« LIVE ENTRE LES LIVRES » A LA BIBLIOTHEQUE  
DE LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin d'une prestation de services dans le cadre du festival intitulé : « LIVE ENTRE LES LIVRES » à la Bibliothèque,

CONSIDERANT la proposition de l'Association « DYNAMO »,

**DÉCIDE**

Article 1 : De signer un contrat de prestation de services avec l'Association « DYNAMO » sise 5 rue Jean-Raymond DEGREVE – 59260 HELLEMES-LILLE, pour l'atelier « Musique à l'image » qui se déroulera le samedi 16 mai 2026 à 9h00 et 10h45 (2x1h30).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 540,00 € TTC.

Article 3 : La convention prend effet à compter de sa date de signature, soit le 03 mars 2026.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 03 mars 2026

Le Maire,

Monsieur Tony FRANCOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-062-216202747-20260303-202610-AI